



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un parking public à proximité du palais des sports de Caen la Mer

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté urbaine de Caen la mer

Raison sociale

Etablissement public administratif

N° SIRET

2 0 0 0 6 5 5 9 7 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Bruneau

☐ Monsieur

Prénom(s)

Joel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41°a	Création d'un parking public d'environ 80 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un parking public d'environ 80 places en extension du parking public extérieur à proximité du palais des sports de Caen la Mer. Le projet vient compléter l'offre de stationnement du site d'équipements publics (Zénith, parc des expositions, palais des sports).
La voirie sera en enrobé. Les places de stationnements seront en pavés drainant. L'intégralité des eaux pluviales s'infiltrera sur site, avec notamment l'aménagement d'une noue d'infiltration de 165 m² et d'une profondeur de l'ordre de 50cm. Les espaces libres seront engazonnés et plantés. La plantation d'une douzaine d'arbres est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet de profiter de l'abandon d'un projet de construction d'une caserne de SDIS sur le terrain adjacent au futur palais des sports de Caen la mer. Le projet de caserne du SIDS avait fait l'objet d'un arrêté de Permis de Construire. Le projet permet d'augmenter l'offre de stationnement public à proximité de l'ensemble d'équipements publics (Zénith, parc des expositions, palais des sports). Ce parking servira de parking relais pour les usagers des transports en commun (P+R).
Le terrain d'assiette du projet, comme celui du palais des sports en cours de construction, est déjà utilisé comme zone de stationnement lors d'événements publics accueillis dans le Zénith et/ou le parc des expositions.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus portent sur une surface de 2567 m².

Ils se dérouleront selon les phases suivantes :

- 1/ Préparation de chantier
- 2/ Suppression de la végétation existante
- 3/ Terrassement
- 4/ Traitement des surfaces
- 5/ Pose des candélabres
- 6/ Aménagement des espaces verts
- 7/ Réalisation des plantations

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking sera ouvert au public tout au long de l'année pour les usagers des transports en commun et des équipements (Zénith,

Parc des expositions, Palais des sports).

Son accès se fera via le parking extérieur au sud du palais des sports, depuis le giratoire existant. Un système de contrôle d'accès

avec barrières levantes sera mis en place.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme: permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet	2567m ²
Nombre de places de stationnement	78
Surface pour la circulation des véhicules (enrobé)	696m ²
Surface pour la circulation des piétons (béton)	62m ²
Surface pour le stationnement (pavés drainant)	1017m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Nota : le projet de construction du palais des sports avait fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas . L'autorité environnementale n'avait pas requis d'évaluation environnementale. La copie de la demande d'examen au cas par cas et de la décision sont jointes en annexe.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Caen la mer, adopté en décembre 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le Plan de Prévention Multi- Risques de la basse vallée de l'Orne, approuvé par arrêté préfectoral du 10 août 2021. Le site n'est pas concerné par le plan de zonage réglementaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone de répartition des eaux (ZRE) des Eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Nota : le projet se situe en dehors mais proche du périmètre de protection du captage d'eau potable "Prairie 1". Une note d'incidence élaborée par un hydrogéologue est jointe en annexe.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Parc du château de Louvigny (à 800 m au sud du projet) Peupliers bordant le CD n°212 (à 1,1 km au sud-est du projet) Parc et jardins de la Préfecture de Caen (à 1,6 km au nord-est du projet) Pas de covisibilité directe avec ces trois sites.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet engendre une modification de la nature du sol. Le projet accueillera des véhicules stationnés temporairement. Afin de limiter son impact, en particulier au regard de la proximité du périmètre de protection du captage d'eau potable "Prairie 1", le projet se donne pour objectif de réguler la vitesse
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il est prévu des déblais dans le cadre des travaux de terrassement utiles à la constitution des structures des voies de circulation et du stationnement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site a servi dans un passé proche de parking temporaire lors d'événements publics importants. Le terrain d'assiette du projet ne présente pas de végétation autre que de l'engazonnement. Le talus boisé existant à l'ouest, en dehors du périmètre du projet, sera conservé. Par ailleurs, les plantations écopaysagères prévues dans le projet permettront d'améliorer la biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de trafic. Il prend place sur un terrain servant de zone de stationnement temporaire lors d'événement public de forte affluence au Zénith ou au parc des expositions. Le projet permet d'organiser le stationnement. Il participe à améliorer les conditions globales de trafic par son usage de parking relais (P+R) en lien avec le réseau de transpor
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par les nuisances sonores de la RD 405 et de la voie ferrée Paris-Cherbourg à proximité. La nuisance sonore est de l'ordre de 55-60
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage du parking sera source d'émissions lumineuses. Un éclairage minimum est retenu. 9 candélabres de type LED avec flux lumineux p
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet étant situé en continuité des aménagements existants, celui-ci portera une atteinte très limitée au patrimoine. Par ailleurs, le projet ne présente pas de covisibilité avec les sites classés les plus proches.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet était déjà ponctuellement utilisé pour le stationnement des véhicules lors des événements au Zenith et au parc des expositions. Il n'y a donc pas de modification profonde de l'usage du terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet d'environ 80 places de parking vient compléter le nombre de places de stationnement en cours de réalisation ou existantes sur l'ensemble du site événementiel (Zénith, parc des expositions, palais des sports). L'arrêt préfectoral du périmètre de protection du captage d'eau potable "Prairie 1" impose la suppression d'un parking relais (P +R) existant au droit du parc des expositions. Le présent projet constitue un report de l'offre de stationnement du site événementiel (Zénith, parc des expositions, palais des sports) en dehors du périmètre de captage d'eau potable "Prairie 1" et idéalement situé au plus proche des équipements en cours de développement, sur un terrain actuellement utilisé p

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

note d'étude hydrogéologique fournie

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures pour éviter et réduire les effets notables du projet sont les suivantes :

- Limitation des déblais (aménagement du parking dans la partie plane du site, conservation du talus boisé, décaissement dans une épaisseur de sol en place inférieure à 1,00m);
- Conception d'une structure de voirie et stationnements granulaire permettant un stockage des eaux de ruissellement et une restitution dans les horizons inférieurs de manière lente, par apport d'une couche de limon argileux;
- Conception qui permet d'éviter toute pollution dans la nappe grâce à une infiltration lente de l'ordre de 1.10^{-6} m/s pour protéger la ressource en eau;
- Conception d'ouvrage de gestion des eaux pluviales protégeant contre des débordements jusqu'à une pluie et intensité d'occurrence centennale;
- Gain en biodiversité par l'ajout de plantations diverses (arbres, vivaces, graminées, couvre-sols) adaptées au site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'ouvrage s'est évertué à éviter et réduire les impacts notables potentiels.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Demande d'examen au cas par cas du projet de palais des sports (adjacent au projet)	☐
2	Décision d'examen au cas par cas du projet de palais des sports	☐
3	Notice d'incidence hydrogéologique du projet	☐
4	Note de dimensionnement des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales du projet	☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

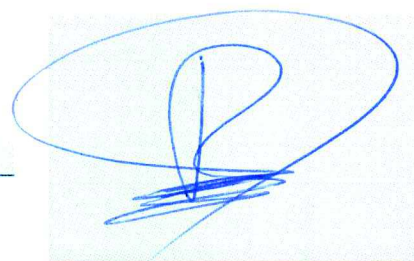
Nom PARIS

Prénom Eric

Qualité du signataire Directeur Général adjoint

À CAEN

Fait le 1 / 0 / 0 3 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)